

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES
DIALOGUE MONÉTAIRE AVEC MARIO DRAGHI,
PRÉSIDENT DE LA BCE

(Conformément à l'article 284, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

BRUXELLES, LE LUNDI 8 JUILLET 2013

1-002

PRÉSIDENCE DE M^{me} SHARON BOWLES

*Présidente de la commission des affaires économiques
et monétaires*

(Le dialogue monétaire commence à 15 h 35)

La Présidente. – Nous en arrivons à présent au dialogue monétaire, auquel nous avons fait allusion lors de la séance précédente concernant le CERS, séance au cours de laquelle nous avons entendu une déclaration fort intéressante concernant le maintien futur de taux d'intérêts bas, ou plus bas encore. Il y a également eu certaines remarques intéressantes concernant le mécanisme de surveillance unique et son mode de fonctionnement prévu, avec ou sans garanties, et sur la possibilité de lancer ce mécanisme avec ou sans garanties et avec ou sans mécanismes de résolution.

Nous reviendrons peut-être sur ces questions le moment venu, mais je donne tout d'abord la parole à Mario pour ses remarques préliminaires au nom de la BCE.

1-003

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* – (EN) Madame la Présidente, c'est un grand plaisir pour moi d'être de retour au sein de votre commission pour notre dernier échange de points de vue avant la pause d'été.

Le moment est venu de faire le point des progrès accomplis au cours des 12 derniers mois. Il est clair que la situation financière de la zone euro est plus stable et plus résiliente aujourd'hui qu'elle ne l'était l'été dernier. Cela s'explique en partie par nos actions résolues sur le plan monétaire. Les gouvernements et les parlements ont également joué un rôle essentiel dans le retour relatif de la confiance et de la stabilité en menant des réformes courageuses, au niveau national comme au niveau européen.

Pourtant, malgré ces progrès, la zone euro reste confrontée à des défis considérables. L'économie reste fragile. La fragmentation financière persiste, ce qui remet en question la notion même de marché unique. Les petites et moyennes entreprises peuvent éprouver des difficultés à obtenir du crédit, en particulier dans les pays sous pression, et il reste plusieurs mesures essentielles à prendre pour mettre en place l'union

bancaire. Tels sont les trois thèmes que je compte aborder tour à tour aujourd'hui.

En ce qui concerne l'évolution de la situation économique et monétaire, permettez-moi d'évoquer tout d'abord nos décisions de politique récentes sur le plan monétaire. En mai, le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de baisser le taux d'intérêt sur les principales opérations de refinancement de 25 points de base à 0,50 %, et le taux de la facilité de prêt marginal de 50 points de base à 1,00 %. Le taux de la facilité de dépôt est resté inchangé à 0 %. Ces décisions ont tenu compte de la modération des tendances à l'inflation sous-jacentes à moyen terme et devraient améliorer les conditions de financement dans l'ensemble de l'union monétaire.

À la suite de sa réunion de juillet, le conseil des gouverneurs a souligné que l'approche de la politique monétaire visait à maintenir un degré de souplesse monétaire justifié par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire.

Il a réaffirmé que son approche de la politique monétaire resterait souple aussi longtemps qu'il le faudrait. En outre, le conseil des gouverneurs a précisé sa communication en annonçant qu'il s'attend à ce que les taux d'intérêt directeurs de la BCE restent aux niveaux actuels, voire à des niveaux inférieurs, pendant une période prolongée. Cette prévision est due aux perspectives d'inflation modérées à moyen terme étant donné la faiblesse généralisée de l'économie réelle et la dynamique monétaire maussade. Cela signifie que les flux de M3 et de crédit restent faibles. Au cours de la période à venir, nous allons suivre de près toutes les informations entrantes concernant les évolutions économiques et monétaires et évaluer leur impact sur les perspectives de stabilité des prix.

La position souple de notre politique monétaire et l'amélioration importante des marchés financiers depuis la mi-2012 devraient renforcer les possibilités d'une relance économique vers la fin de cette année et en 2014.

En ce qui concerne les mesures non conventionnelles, le conseil des gouverneurs a décidé en mai de continuer de mener les opérations de refinancement sous la forme de procédures d'adjudication à taux fixe sans limite

d'allocation, au moins jusqu'à la mi-juillet 2014. Cette mesure facilitera une transition en douceur de l'approche de la politique monétaire de la BCE. Ce sera en particulier une garantie que les décisions de prêt des banques ne seront pas limitées par des contraintes de financement.

En mai également, le conseil des gouverneurs a décidé de lancer des consultations avec d'autres institutions européennes concernant des initiatives visant à promouvoir un marché fonctionnel des titres adossés à des actifs (*asset based securities*, ABS) garantis par des prêts accordés aux entreprises non financières.

Avant d'aborder ce point plus en détail, permettez-moi de faire quelques brefs commentaires sur la perspective économique. Au premier trimestre 2013, l'activité économique dans la zone euro s'est contractée pour un sixième trimestre consécutif. Les conditions sur le marché de l'emploi restent difficiles. Des indicateurs de confiance récents basés sur des enquêtes indiquent une amélioration, même si cette amélioration part d'un niveau fort bas. Dans l'ensemble, l'activité économique dans la zone euro devrait se stabiliser et reprendre au cours de l'année, à un rythme modeste toutefois.

Les risques qui pèsent sur les perspectives économiques de la zone euro continuent de diminuer. Le récent raidissement des marchés monétaires et financiers mondiaux et les incertitudes qui en découlent pourraient avoir une incidence négative sur l'état de l'économie. Les autres risques de baisse sont notamment la possibilité d'une demande locale et mondiale plus faible que prévu et une mise en œuvre lente ou insuffisante des réformes structurelles dans les pays de la zone euro.

L'inflation sur base annuelle dans la zone euro est restée modérée, passant de 2,5 % en 2012 à 1,6 % en juin de cette année. Pour ce qui est de l'avenir, les pressions sous-jacentes sur les prix à moyen terme devraient rester modérées, ce qui reflète la faiblesse généralisée de la demande globale et le rythme modeste de la reprise économique. Les prévisions en matière d'inflation pour la zone euro restent fermement ancrées à l'objectif du Conseil des gouverneurs de maintenir un taux d'inflation annuel inférieur à 2 %, mais proche de cette valeur.

Les risques pesant sur la perspective d'évolution des prix devraient rester largement équilibrés à moyen terme. Il y a des risques de hausse si l'on constate des augmentations supérieures aux prévisions des prix administrés et de la fiscalité indirecte ainsi qu'une augmentation des cours des produits de base. Il y a des risques de baisse si l'activité économique est inférieure aux prévisions.

Conformément à nos prévisions de tendances à l'inflation sous-jacentes faibles à moyen terme, la dynamique monétaire, en particulier en matière de crédit, reste modérée. Le taux de croissance annuel des prêts au secteur privé reste négatif. Dans une large mesure, la dynamique de crédit faible continue de refléter principalement la phase actuelle du cycle

économique, l'aggravation du risque en matière de crédit, et la poursuite du processus d'ajustement des bilans des secteurs financier et non financier.

Permettez-moi d'aborder à présent le deuxième thème, à savoir le financement des PME. Il est important de se rappeler que le système financier de la zone euro repose principalement sur les banques: les dettes des entreprises non financières se composent à 80 % de prêts bancaires. Il ne peut y avoir de relance durable sans un système bancaire sain capable de servir d'intermédiaire dans l'allocation des fonds dans l'ensemble de la zone euro.

Dernièrement, ce processus d'intermédiation a été mis à mal par deux problèmes distincts: tout d'abord, la fragmentation financière entre les pays périphériques et centraux; et deuxièmement, les difficultés plus importantes rencontrées par les PME par rapport aux grandes entreprises.

En ce qui concerne le premier point, les taux des prêts sont très hétérogènes entre les économies de la zone euro. Cette réalité reflète les conditions de financement divergentes des banques ainsi que les évolutions macroéconomiques propres aux différents pays qui ont une incidence sur la solvabilité des emprunteurs. La BCE a pris des mesures, dans le respect de ses compétences, afin de réduire cette fragmentation. Elle a pris des mesures visant à diminuer les contraintes de financement et à réduire la dispersion des coûts de financement des banques, notamment par l'intermédiaire des opérations de refinancement à long terme sur trois ans. Il subsiste pourtant une grande disparité de taux des prêts dans les différents pays et entre différents emprunteurs.

En ce qui concerne le deuxième point, l'accès au financement est plus difficile pour les PME que pour les grandes entreprises. Les écarts entre les taux pratiqués par les banques pour les petits et les grands prêts restent élevés par rapport aux normes historiques, même s'ils se sont réduits depuis le dernier trimestre 2012. La difficulté d'accès au crédit pour les PME est un obstacle aux investissements et à la croissance dans certaines parties de la zone euro, et en particulier dans les pays qui sont sous pression.

En Espagne, le taux d'intérêt sur les prêts modestes est supérieur de près de 2,3 points de pourcentage au taux pratiqué sur les prêts plus importants. En France, par contraste, cette différence n'est que d'un point de pourcentage. Étant donné leur forte dépendance vis-à-vis des crédits bancaires, les PME des pays en difficulté souffrent tout particulièrement de la fragmentation financière.

Dans ce contexte, la Commission et la Banque européenne d'investissement examinent les possibilités de soutenir le financement des PME, notamment sous la forme d'instruments communs de partage des risques. Ces instruments associeraient les capacités de prêt de la BEI et du Fonds européen d'investissement ainsi que celles des ressources des banques nationales de

promotion afin de financer des activités particulières dans les zones prioritaires de l'Union.

Différentes options à court terme et à long terme sont en cours d'examen, parmi lesquelles la fourniture de garanties, l'amélioration du crédit des ensembles de prêts aux PME afin de relancer les marchés structurés du crédit à long terme, et troisièmement l'achat de valeurs mobilières adossées à des actifs par la Commission et la BCE.

Les initiatives visant à encourager le développement du marché des capitaux, y compris le marché de la titrisation, en complément du rôle joué par le système bancaire, sont particulièrement utiles dans la zone euro. En ce qui concerne la titrisation, nous devons avoir conscience des nombreuses contraintes qui entravent la relance des émissions de valeurs adossées à des actifs. Je pense notamment à certaines modifications proposées du cadre réglementaire, qui pourraient réduire l'intérêt d'investir dans certains types de valeurs adossées à des actifs à long terme. Il convient de s'attaquer correctement à ces contraintes. Le traitement réglementaire de la titrisation devrait reconnaître les performances en matière de crédit et garantir des conditions égales par rapport aux autres valeurs mobilières en ce qui concerne le risque, la notation et la maturité. Je tiens également à dire clairement qu'en ce qui concerne le marché des valeurs adossées à des actifs, la BCE joue désormais un rôle consultatif.

Enfin, permettez-moi de dire quelques mots de l'union bancaire. Les décideurs politiques se sont résolument engagés à progresser vers une union bancaire et il importe aujourd'hui de respecter ces engagements. L'objectif poursuivi est triple: il faut rétablir au-delà du moindre doute la solidité du système bancaire, réaliser une nouvelle réintégration de celui-ci, et créer un système de surveillance et de résolution empêchant toute répétition de l'accumulation de risques que nous avons connue autrefois.

Il faut que tous ces éléments essentiels soient mis en place rapidement si nous voulons tirer le meilleur parti de l'union bancaire. Les enjeux sont trop grands pour nous permettre des retards qui ne sauraient trouver de justification. Pour mener à bien ce projet essentiel, il faudra prendre des mesures résolues au cours des mois à venir, et le Parlement a un rôle majeur à jouer dans ce domaine.

Tout d'abord, jusqu'à l'adoption du règlement relatif au mécanisme de surveillance unique (MSU), la BCE ne peut prendre aucune décision formelle. Dans ce contexte, j'ai cru comprendre que les accords en matière de responsabilité et de surveillance avec le Parlement, conformément au règlement MSU, devraient bientôt être finalisés, grâce à la position constructive adoptée par les deux parties.

Nous avons déjà lancé le processus de préparation en interne en vue de l'adoption de ce règlement, et je voudrais vous en faire un bref compte rendu. Nous

travaillons de manière constructive et en étroite collaboration avec les autorités nationales en vue de la mise en place du MSU. Ces préparations comptent cinq tâches principales: tout d'abord, cartographier le système bancaire de la zone euro afin d'identifier, en particulier, les établissements d'importance systémique; deuxièmement, régler les problèmes juridiques liés au développement des nouveaux processus de surveillance du niveau du MSU; troisièmement, préparer un cadre uniforme de supervision de la communication des données; quatrièmement, développer un modèle et un guide de surveillance; et cinquièmement, concevoir et mettre en œuvre l'évaluation des bilans requise par le règlement MSU.

Permettez-moi d'insister sur l'importance de cette cinquième tâche. Une évaluation crédible et approfondie des bilans est indispensable pour rétablir pleinement la confiance dans le système bancaire. La transparence de la valorisation des actifs est nécessaire pour évaluer par la suite la situation du capital des banques et pour faciliter les transactions sur le marché basées sur les actifs des banques.

L'évaluation du bilan sera complétée par une simulation de crise coordonnée avec l'Autorité bancaire européenne. Cette simulation couvrira toutes les banques soumises directement à la surveillance de la BCE. Nous espérons achever l'évaluation complète lors du lancement opérationnel du MSU. Il est primordial de s'engager à faire en sorte de disposer de garanties efficaces afin de permettre une évaluation correcte achevée en temps utile.

Une deuxième pierre angulaire de l'union bancaire est la directive "redressement et résolution des banques" (DRRB). En créant les outils et les pouvoirs nécessaires dans les législations nationales, cette directive servira de base à la mise en place d'un mécanisme de résolution unique. La BCE se réjouit que le Conseil ECOFIN soit parvenu à un accord concernant cette directive. Je crois et j'espère que ce Parlement et le Conseil parviendront à un accord avant la fin de cette année.

Cet accord permettra une entrée en vigueur rapide de l'instrument de recapitalisation directe des banques du mécanisme européen de stabilité. Nous accueillons favorablement l'accord politique trouvé lors de la dernière réunion de l'Eurogroupe. Cet instrument sera un complément utile pour la garantie européenne existante et contribuera à découpler davantage les banques de leurs souverains respectifs.

Un système de résolution unique est le pilier essentiel suivant de l'union bancaire. Il s'agit d'un complément indispensable à l'organe de surveillance unique, et il devrait idéalement être en place au moment où le MSU deviendra opérationnel. La BCE attend avec impatience la proposition de MRU de la Commission. Ce mécanisme devrait être axé sur une autorité de résolution unique et disposer d'un fonds de résolution unique.

Merci de votre attention. Je me réjouis de pouvoir répondre à vos questions.

1-004

Pablo Zalba Bidegain (PPE). - Monsieur le président, je pense que c'est la première fois que nous vous entendons insister autant sur les petites et moyennes entreprises, sur les PME, dans cette maison, et je salue en partie votre intervention, parce que, comme vous le savez, je vous ai fait part, à plusieurs reprises, de mes préoccupations concernant les difficultés que les PME européennes rencontrent, surtout dans le sud de l'Europe, pour avoir accès au crédit.

Vous avez reconnu que les marchés restent fragmentés, qu'il n'existe pas de conduite claire de la politique monétaire, vous nous avez donné un exemple chiffré, en comparant le coût de financement des petites et moyennes entreprises en Espagne et en Allemagne.

J'ajouterai encore un chiffre. En Espagne, le crédit accordé aux PME a chuté de 23 % l'année dernière. Dans ces circonstances, la reprise économique sera vraiment difficile, parce que, vous en conviendrez, les PME jouent un rôle essentiel pour la reprise économique.

Je pense néanmoins que l'on est en train de bien faire les choses. Aujourd'hui, en partie, grâce à votre action ferme, règnent une confiance et une stabilité financière, qui, comme vous l'avez rappelé, faisaient encore défaut il y a un an.

En ce qui concerne les PME, ne pensez-vous pas que l'incidence sur la croissance serait beaucoup plus décisive si la BCE jouait un rôle plus actif et facilitait le financement des PME, en proposant des mesures du type de celles que vous avez évoquées ici? Ne pensez-vous pas qu'une nouvelle baisse des taux d'intérêts, hypothèse que vous n'avez pas écartée, aurait une incidence très limitée dans plusieurs pays du Sud de l'Europe, en raison de la fragmentation des marchés?

Et, d'autre part, quand, selon vous, la BCE sera-t-elle prête à mettre en œuvre les mesures que vous avez décrites qui permettront aux PME d'avoir un accès plus équilibré au crédit dans la zone euro?

1-005

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. - (EN) Je partage vos préoccupations concernant les PME.

Pensez donc: les PME représentent près de 75 % de tous les emplois dans l'Union. Il est vrai également que la fragmentation cause du tort aux PME de deux façons. Tout d'abord, la fragmentation entre les pays affecte les flux de crédit et leurs coûts. Les flux de crédit sont plus faibles et leurs coûts sont plus élevés dans les pays sous pression que dans les autres.

Deuxièmement, il est manifeste que les PME éprouvent plus de difficultés à accéder au crédit que les grandes entreprises. Les grandes entreprises, même dans les pays

en difficulté, ont généralement un accès plus aisé au financement que les PME.

Ce n'est pas la première fois que je parle des PME au Parlement ni devant cette commission. Le conseil des gouverneurs est conscient de ce problème depuis le début. La BCE et le conseil des gouverneurs ont réagi il y a près de deux ans avec le lancement de deux opérations de refinancement à long terme fin 2011 puis au premier trimestre 2012. Nous avons élargi les règles en matière de garanties en permettant aux banques d'offrir en garantie, pour emprunter chez nous, les prêts accordés à leurs propres clients. Nous nous sommes donc attaqués à ce problème du côté du financement.

Et maintenant, que pouvons-nous faire d'autre?

Si nous nous demandons pourquoi les banques ne prêtent pas plus, nous devons garder à l'esprit que la première partie de la réponse est liée au manque de financement. Je pense que nous avons attaqué ce problème avec succès de différentes façons décrites en d'autres occasions. Deuxièmement, il se peut que des banques ne prêtent pas d'argent parce qu'elles manquent de capitaux, et dans ce cas la BCE ne peut rien faire. Nous ne pouvons pas remplacer le capital des banques. C'est une chose que leurs actionnaires et d'autres acteurs doivent faire, mais pas la BCE.

Le troisième facteur concerne la prime de risque que les banques demandent pour prêter aux PME. Une partie de cette prime de risque dépend de facteurs macroéconomiques, et je pense que nous sommes intervenus avec succès sur ce point, comme vous nous l'avez rappelé l'année dernière en juillet. Mais une grande partie de la prime de risque dépend aussi du niveau de risque perçu du client, c'est-à-dire de la probabilité que le client ne rembourse pas l'argent qu'il a emprunté à la banque. Il n'appartient pas non plus à la BCE de gérer ce risque.

L'étape suivante consiste à se demander, comme les banques possèdent de vastes portefeuilles de prêts aux PME, ce que le système peut faire. Y a-t-il y un moyen de supporter les risques et le fardeau que ces prêts représentent pour le capital des banques afin de libérer une capacité de prêt? Sur ce point, la suggestion était que la BEI et la Commission, avec la BCE à titre consultatif, collaboreraient pour examiner les possibilités d'intervention de ce type.

Une manière de procéder serait de rétablir ce que l'on appelait autrefois la "titrisation", à savoir la possibilité de transférer ou de vendre une partie de ces prêts à d'autres acteurs du marché. La titrisation, comme vous vous en souviendrez peut-être, n'a pas bonne réputation: ce terme évoque le passé, juste avant la crise financière. Nous pensons toutefois qu'il existe une bonne et une mauvaise titrisation, de bons produits et de mauvais produits. Bon nombre des produits échangés, évalués et notés en Europe étaient transparents, mais nous nous sommes retrouvés avec une réglementation identique pour toutes les juridictions, de sorte que toutes les

valeurs adossées à des actifs, même les plus inoffensives, sont traitées comme des titres fortement structurés et opaques.

La BEI, la Commission et la BCE s'efforcent aujourd'hui de réexaminer ce rôle réglementaire, et nous aurons évidemment besoin du soutien du Parlement, entre autres, pour voir s'il est possible d'adopter une réglementation moins discriminatoire envers certains types de "bonnes" valeurs adossées à des actifs, afin de permettre aux banques de regrouper ces prêts aux PME et de les négocier, de leur donner un prix et une notation, ce qui serait impossible avec différents prêts accordés à différentes catégories de PME.

1-006

La Présidente. – (EN) Je suis partiellement d'accord avec vous en ce qui concerne la titrisation, mais vous devez respecter le fait que la directive sur les exigences de fonds propres impose aux banques de mettre en jeu une partie de leurs fonds propres, ce qui n'est pas forcément compatible avec les modèles de gestion des actifs. C'est quelque chose qui fait actuellement l'objet de vives discussions.

1-007

Peter Simon (S&D). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président, vous venez d'exprimer votre joie face à l'accord trouvé au sein d'ECOFIN concernant le fonds de sauvetage des banques et la directive de résolution. Nous partageons cette joie, mais le diable se cache dans les détails. Qu'ont donc décidé ces braves gens? Ils ont décidé tout d'abord – et il le fallait bien, après la première tentative si chaotique de sauvetage de Chypre – que les dépôts inférieurs à 100 000 euros seraient exclus du *bail-in*. Mais ils ont aussi décidé que les systèmes de garantie des dépôts devraient prendre leur place, créant ainsi un *bail-in* des systèmes de garantie des dépôts.

L'union bancaire, tel était du moins notre accord commun tout au début, repose sur trois piliers: la surveillance, la directive "redressement et résolution des banques" et la garantie des dépôts. Dès l'instant où la directive sur la garantie des dépôts a connu des difficultés, ce Parlement s'est prononcé, tous partis confondus, pour des Fonds stables – contrairement aux gouvernements des États membres qui jugeaient suffisants des Fonds à hauteur d'un tiers d'une crise bancaire moyenne par pays. Ce n'est que depuis que ce pilier a commencé à vaciller que tous les protagonistes présentent l'union bancaire comme une union fondée sur deux piliers seulement, à savoir la résolution et la surveillance. Mais si nous voulons avoir un *bail-in* des systèmes de garantie des dépôts dans le cadre de la directive "redressement et résolution des banques", pouvez-vous m'expliquer comment vont fonctionner les systèmes nationaux de garantie des dépôts de la plupart des États qui, à l'heure actuelle, n'existent pas sous la forme de Fonds disposant réellement de capitaux? Si nous n'adoptons pas simultanément la directive sur la garantie des dépôts, n'allons-nous pas mettre en place une structure qui ne pourra jamais fonctionner dans la

pratique, parce que la plupart des États membres ne possèdent pas de Fonds de garantie des dépôts?

1-008

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* – (EN) L'accord relatif à la directive "résolution" mérite certainement d'être salué. Nous devons voir exactement ce qu'il contient, et je suis convaincu qu'il faudra encore y travailler et que le Parlement européen a un rôle fondamental à jouer dans ce travail.

La directive "résolution" a pour principale finalité de rompre le lien entre les banques et leurs souverains. Tel est l'objectif principal de cette directive. Le deuxième point est qu'il devrait y avoir un ordre de priorité pour les acteurs tenus de payer pour la résolution, aussi bien dans les dossiers de résolution nationaux que dans les dossiers transfrontaliers. Les actionnaires et créanciers devraient être les premiers à payer la résolution selon la hiérarchie de leurs créances. Dans cette hiérarchie, la BCE a plaidé pour l'instauration d'une préférence en faveur des déposants. Deuxièmement, si nécessaire, le Fonds de résolution financé de manière privée peut être une source de financement supplémentaire afin de garantir une résolution en bon ordre et à moindre coût. Troisièmement, et uniquement en dernier recours, il devrait y avoir une garantie fiscale à laquelle le Fonds de résolution pourrait faire appel.

Voyons pourquoi cette insistance de la BCE en faveur de la préférence aux déposants fait qu'il est moins important, ou moins urgent, d'avoir le troisième pilier de cette structure, à savoir la garantie des dépôts. Ce pilier fera certainement partie d'une future union bancaire stable, mais l'instauration d'une préférence uniforme en faveur des déposants dans l'UE réduira considérablement la nécessité d'un système de garantie des dépôts (SGD) unique à court terme. Cette préférence créera un deuxième niveau de protection pour assurer les déposants, ce qui réduira le rôle du SGD dans le financement de la résolution. Elle contribuera donc aussi à rompre le lien entre les banques et leurs souverains.

En outre, la préférence en faveur des déposants pourra faciliter de deux façons le lancement, à une date ultérieure, d'un SGD unique dans l'union bancaire. Premièrement, le SGD pourra être de plus petite taille dans la mesure où tout paiement potentiel par le SGD unique sera nettement moins élevé. Deuxièmement, cette préférence réduirait considérablement le risque d'épuisement du SGD, de sorte que la nécessité d'une garantie publique est moindre, ce qui réduit le partage de la charge entre les États membres. Voilà pourquoi la préférence en faveur des déposants est si importante. Je pense que ceci répond à votre question.

1-009

Wolf Klinz (ALDE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président, il y a quelques jours, le président de la Commission M. Barroso a présenté sa décision de faire appel à un groupe chargé d'examiner les questions relatives à la mise en commun des dettes. L'idée est probablement de mettre en place un Fonds d'extinction

des dettes, ou d'émettre des dettes à court terme, voire des euro-obligations. Ce projet ne risque-t-il pas d'éloigner encore plus les pays membres de la zone euro du reste de l'Union? Ne voyez-vous pas le risque que les pays non membres de la zone euro ne voient plus aucun intérêt à rejoindre l'euro, parce que cela reviendrait à devenir membre d'une union de la dette, ce qu'ils préféreraient éviter? C'était mon premier point.

Point 2: la stratégie de communication de la BCE a toujours été caractérisée par l'honnêteté et la responsabilité. Il me semble que dans les pays fortement endettés comme la Grèce, la BCE a renoncé *de facto* à cette politique. Il est pourtant clair aujourd'hui que la solvabilité de la Grèce n'est plus garantie. Malgré la réduction de sa dette opérée il y a un an, la Grèce terminera cette année avec un taux d'endettement proche de 170 % de son PIB. Dans les milieux de la finance, on considère déjà comme une certitude qu'il faudra une deuxième "coupe de cheveux", c'est-à-dire une deuxième décote de la dette grecque. La BCE est probablement l'institution qui s'est le plus opposée à la première décote et qui continue de s'y opposer aujourd'hui. Comment réconciliez-vous cette position avec le souhait ou la politique menée jusqu'à présent par la BCE de communiquer franchement aux citoyens?

1-010

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Je répondrai tout d'abord à la deuxième question: je ne pense pas que la BCE ait dit ou fait quoi que ce soit qui ne soit pas vrai. Tel n'est pas mon souvenir. Je ne peux pas réellement faire de commentaires sur ce point, qui fait actuellement l'objet de discussions au sein de l'Eurogroupe. On me dit que le troisième réexamen semble se dérouler d'une façon plus ou moins conforme aux prévisions. Je ne veux pas spéculer sur des dossiers en cours de discussion dans l'Eurogroupe. Je rejette cependant toute affirmation selon laquelle la BCE n'aurait pas dit la vérité.

Concernant votre premier point, je ne pense pas qu'une distinction entre la mutualisation des dettes entre les pays membres de la zone euro et les pays non membres soit la première chose qui vient à l'esprit lorsque nous pensons à la mutualisation des dettes. Nous devons faire preuve d'une grande prudence dans la façon dont nous envisageons ce concept. J'ai déjà dit ici même que lorsqu'on parle de "mutualisation de la dette" sans aucun contexte, pour moi, cela signifie "j'émetts de la dette, et c'est vous qui payez" C'est une bonne raison de faire preuve du plus grand sérieux lorsque nous discutons de ce point.

La mutualisation de la dette nécessite la confiance, ce qui signifie que tous les gouvernements de tous les États membres doivent avoir conscience qu'ils doivent respecter les règles. Ils sont tout soumis à la même discipline afin de permettre une confiance réciproque au sein du groupe. Ce n'est qu'à la fin de ce processus que nous pourrions réellement réfléchir à une mutualisation de la dette et en parler. J'ajouterai en passant que pour

faire partie de ce processus, les pays devront partager leur souveraineté nationale.

1-011

Derk Jan Eppink (ECR). – (EN) Il y a deux semaines, dans son 83^e rapport annuel, la Banque des règlements internationaux a mis en garde contre les effets induits négatifs des politiques monétaires expansives de longue durée et demandé aux banques centrales de trouver un juste équilibre entre le niveau des taux d'intérêts et la pression en faveur des réformes. La semaine dernière, aux yeux de la BRI, vous avez fait exactement ce qu'il ne fallait pas: vous avez maintenu des taux d'intérêt faibles à long terme, alors qu'il faut généralement une pression suffisante pour obtenir des réformes structurelles. Vos prévisions, comme celles de la Commission, ont souvent été trop optimistes. Elles ne sont finalement que des discours d'encouragement. En 2012, la Grèce était censée afficher une croissance de 2 %; son économie a en fait reculé de 6 %.

N'avez-vous pas peur d'un scénario japonais, avec de nombreuses années sans réformes structurelles mais avec des taux d'intérêt peu élevés permettant aux gouvernements de s'endetter toujours plus? La zone euro transformée en une zone de récession de longue durée? Le Japon affiche aujourd'hui une dette publique de plus de 200 % du PIB.

1-012

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Notre annonce s'inscrit parfaitement dans la ligne de ce qui a été décidé par la Banque d'Angleterre. Je ne sais pas qui s'inspire de qui, mais ces décisions sont extrêmement similaires. Vu la situation actuelle de l'économie réelle, du point de vue des prix et des flux monétaires, c'est ce que font les banques centrales: elles maintiennent les taux d'intérêt à un niveau bas. Il n'y a rien de surprenant à cela.

Deuxièmement, qu'est-ce que cette histoire de prévisions erronées? Au cours de la conférence de presse, j'ai dit que nous assistions à la confirmation de notre scénario de base, à savoir une relance progressive d'ici à la fin de l'année. Même si la croissance est fragile et modeste à l'heure actuelle, nous assistons plus ou moins à la confirmation de ce scénario de base. Attendons donc la fin de l'année avant de dire que nous nous sommes trompés.

Troisièmement, avons-nous peur d'une situation comme au Japon? Le point essentiel est que la politique monétaire reste souple et, comme je l'ai dit pendant la conférence de presse, les taux d'intérêts vont rester à leur niveau actuel au cours des prochains mois, voire baisser à nouveau. Le conseil des gouverneurs de la BCE a insufflé une tendance à la baisse aux taux d'intérêts. Nous examinerons la stabilité des prix, leur évolution, nous examinerons l'activité économique et les évolutions monétaires, à savoir les flux de crédit et les agrégats monétaires. Telle est notre stratégie fondée sur trois piliers, et rien n'a changé à cet égard.

Mais est-ce suffisant? Vous avez dit vous-même que le Japon devrait entreprendre des réformes structurelles, mais la BCE n'a aucun rôle à jouer en la matière, à part dire que ces réformes sont nécessaires.

1-013

Philippe Lamberts (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue. Récemment, l'Eurogroupe a décidé que le MES pourrait recapitaliser les banques à hauteur de 60 milliards d'euros. Imaginez à présent que nous examinions la qualité des actifs des banques de la zone euro et que nous arrivions à la conclusion qu'il faut plus que 60 milliards d'euros.

J'envisage quatre options possibles. Option A: nous faisons comme si 60 milliards étaient suffisants; nous ignorons simplement les faits, comme nous l'avons fait dans le passé. Option B: nous disons que 60 milliards ne suffisent pas. Recommanderiez-vous de dépasser le plafond de 60 milliards d'euros en ce qui concerne les possibilités d'action du MES? L'option C consisterait à laisser les États membres aller au-delà des possibilités d'action du MES. L'option D consisterait à dire "bon, s'il en faut plus, nous devons sans doute régulariser ou restructurer un certain nombre de ces banques".

Ce point prend une connotation toute différente quand nous entendons le débat sur le fait que les actifs restructurés sont un moyen de moins en moins fiable de mesurer la stabilité des banques. Si l'on considère l'effet de levier comme un meilleur indicateur, la situation n'est-elle pas plus alarmante encore?

Je voudrais donc entendre votre point de vue à ce sujet et, si vous avez un moment, vos commentaires sur ce que le FMI a dit à propos de la gestion de la crise en Grèce. Je sais que la BCE a fait tout ce qu'il fallait correctement, mais peut-être pourrez-vous tirer certains enseignements des déclarations du FMI.

1-014

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Permettez-moi tout d'abord de dire que l'instrument de recapitalisation directe du mécanisme européen de stabilité (MES) n'est pas destiné à évaluer la qualité des actifs. En d'autres termes, si la BCE détecte des manques de capitaux dans les banques faisant l'objet d'une évaluation de la qualité de leurs actifs, il ne sera pas possible d'utiliser l'instrument de recapitalisation directe du MES. Le Conseil ECOFIN et l'Eurogroupe ont décidé que cela ne sera possible que lorsque la BCE aura endossé le rôle d'organe de surveillance unique.

La question est donc la suivante: quelles sont les garanties si la BCE détecte des manques de capitaux dans les banques faisant l'objet d'une évaluation de la qualité de leurs actifs?

Il existe deux types de garantie. Les conclusions du Conseil européen évoquent des garanties nationales, mais il en existe deux types. Le premier type est une garantie 100 % nationale, provenant du budget du pays concerné. Le deuxième type est une garantie découlant

de la signature par le pays d'un programme du MES, qui pourrait alors financer le budget national. En d'autres termes, un pays qui augmente sa dette avec le MES disposerait des fonds nécessaires pour financer une garantie.

Mais posons-nous la question suivante: dans les cas où une insuffisance de fonds propres serait détectée, les pays auraient-ils immédiatement accès aux garanties? En fait, les choses n'ont jamais fonctionné comme cela. Lorsqu'il est établi qu'une banque possède des fonds propres en quantité insuffisante, la première chose qu'un organe de surveillance fait est de prendre ce que l'on appelle une "mesure prudentielle", c'est-à-dire qu'il fait appel aux actionnaires.

Mais permettez-moi de prendre un peu de recul. Il est très important de faire une distinction entre les entreprises en faillite et celles qui continuent de fonctionner. Dans le cas des entreprises en faillite, on rembourse simplement les actionnaires et les créanciers selon leur ordre de priorité avant de liquider la banque.

Avec une entreprise qui continue de tourner la situation est plus complexe et plus délicate. L'organe de surveillance constate une insuffisance de fonds propres. Il fait appel aux actionnaires et leur demande d'injecter davantage de capitaux dans la banque. L'étape suivante consisterait à demander à la banque, par exemple, de vendre une partie de ses activités ou de fusionner. En d'autres termes tous les organes de surveillance de la zone euro prennent de nombreuses mesures prudentielles normales avant même de penser à recourir à une garantie.

La garantie est toutefois essentielle et importante pour apporter une certitude et assurer la crédibilité de l'évaluation de la qualité des actifs.

N'oublions pas que nous avons commis une erreur tragique, fin 2010 et en 2011, lorsque nous avons organisé la première simulation de crise sans garantie. Cette approche était fortement procyclique et déstabilisante et, dans une certaine mesure, l'origine de la crise du crédit que nous connaissons actuellement pourrait bien remonter à cette époque.

C'est pourquoi la BCE a tellement insisté pour mettre en place les garanties, non pas pour qu'elles soient pleinement et immédiatement utilisables, mais simplement parce qu'elles confèrent une certaine crédibilité au processus. Dans le cas contraire, les gens pourraient penser que l'évaluation de la qualité des actifs a produit uniquement des résultats positifs parce qu'il n'y avait de toute façon pas d'argent disponible. Voilà pourquoi les garanties sont importantes.

En ce qui concerne le FMI, on aurait tort de dire que la BCE a toujours raison. Cependant, permettez-moi de dire que lorsqu'on m'a posé cette question pour la première fois il y a quelques mois, je n'avais pas encore lu le rapport du FMI qui venait de sortir, mais j'ai répondu de la même façon que je le ferais aujourd'hui.

Souvent, ces exercices reviennent à examiner les événements d'hier avec les yeux d'aujourd'hui. Il y a souvent un manque de perspective.

Il est certain qu'à l'époque, certaines décisions ont été prises sur la base d'informations incomplètes, erronées ou trompeuses. Les rapports concernant la solidité structurelle de l'économie grecque n'étaient manifestement pas corrects. À l'époque, les autorités ont systématiquement affirmé à la troïka que l'économie était nettement plus solide qu'elle ne l'était en réalité.

Il y a donc eu des erreurs, mais ces erreurs ont heureusement été identifiées et nous pourrions éviter de les répéter à l'avenir.

Depuis lors, cependant, la Grèce a fait des progrès extraordinaires. C'est l'un des pays qui ont changé le plus, et je pense que nous devrions féliciter le gouvernement grec pour ces résultats et l'exhorter à persévérer sur la voie des réformes structurelles au moment où nous en percevons les premiers fruits, plutôt que de lire l'histoire d'hier avec les yeux d'aujourd'hui.

Permettez-moi d'ajouter encore une chose. J'entends souvent dire "Oh, il aurait fallu restructurer il y a longtemps.. Nous avons attendu trop longtemps.. La restructuration aurait dû être nettement plus ambitieuse.." et ainsi de suite. Mais les gens oublient sans doute quel était le climat en 2010 et 2011. La plus grosse crainte à l'époque était la contagion, et je pense qu'il faut le garder à l'esprit. Les choses ont beaucoup changé. Les marchés financiers sont nettement plus larges à l'heure actuelle, et il est plus facile de parler du besoin de restructuration qu'il y a deux ou trois ans, mais il faut se montrer juste envers les personnes qui ont dû prendre les décisions politiques à l'époque.

1-015

La Présidente. – (EN) Je vais devoir insister auprès de vous sur un point, parce qu'il s'agit d'un point essentiel pour les travaux en cours. J'étais présente au Conseil ECOFIN informel le jour où votre prédécesseur à la BCE, Jean-Claude Trichet, a demandé la mise en place des garanties avant les simulations de crise, mais son avis a été ignoré.

Comme vous l'avez dit, c'était au moment où la crainte de la contagion était la plus forte, et c'est notamment pour cela que M. Trichet avait fait cette demande. Il l'a faite publiquement puisqu'il l'a faite aussi ici, dans différents dialogues monétaires, et le Parlement était de son côté.

Qu'allez-vous faire si ces garanties ne sont pas en place? Les États membres risquent de les percevoir comme des fardeaux budgétaires qu'ils ne peuvent se permettre. Ils jurent tous de ne pas se tourner vers le contribuable, alors que les budgets sont toujours financés par le contribuable, me semble-t-il. Même s'ils se tournent vers le mécanisme européen de stabilité pour avoir l'argent, cette somme pèsera tout autant sur leurs budgets.

Que se passera-t-il si vous n'obtenez pas la garantie nécessaire? Est-ce une évaluation des actifs, ou bien le mécanisme de surveillance unique (MSU)? Quelle certitude avez-vous, autre que l'une ou l'autre promesse en l'air, que ces garanties seront bel et bien en place?

1-016

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Madame la Présidente, merci beaucoup d'avoir clarifié et corrigé l'historique des événements. Avec Jean-Claude Trichet, quand j'ai dit "nous", je faisais référence à l'ensemble des décideurs politiques, mais j'aurais certainement exclu la BCE parce que, comme vous l'avez dit précédemment, la BCE a toujours raison.

(Rires)

Nous n'avons toutefois aucune raison de douter de la mise en place des garanties cette fois-ci, parce que, contrairement à la fois précédente, on ne nous a pas ignorés. Nous avons un engagement explicite de la part du Conseil européen dans ses propres conclusions: le Conseil s'est engagé à faire en sorte que les garanties nationales soient bien en place au moment de l'évaluation de la qualité des actifs. Je suis donc un peu plus confiant. Avec ces mesures préventives, nous ne devrions pas répéter les erreurs commises il y a deux ou trois ans.

1-017

La Présidente. – (EN) Ma foi, nous avons eu un engagement explicite en faveur d'une union bancaire, de comptes rendus par pays et de bien d'autres choses encore qui n'ont finalement pas vu le jour, alors nous attendrons de voir.

1-018

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – Monsieur le Président, j'ai l'impression, en suivant toute la discussion, que vous avez du mal à répondre à certaines questions et que, parfois, vous idéalisez la situation ou n'en présentez qu'une version, comme on a pu le constater. Je reviens donc à la question précédente car elle est très précise par rapport à la version que vous avez choisie dans votre introduction en tant que président de la Banque centrale européenne:

Certes, vous ne possédez pas les chiffres concernant les prêts non productifs en Grèce. Même si, comme je le crois, l'activité économique a diminué, le nombre de ces crédits non viables augmente. Vous avez donc déclaré en introduction que nous disposons désormais des outils pour que les banques puissent faire face. Telle était la question que je vous ai posée auparavant et vous me dites maintenant que vous allez y répondre. Deux mots encore pour voir ce que vous allez me dire. Entendez-vous par là que le règlement concernant le système de garantie de dépôts va être appliqué? Dans un tel cas, comme l'a fait remarquer un collègue, ce système repose sur la garantie des États. Par conséquent, si c'est ce que vous voulez dire, le premier résultat qu'aura une telle idée, un tel outil, sera certainement que les capitaux et les dépôts des économies les plus faibles se déplaceront vers les économies les plus fortes, qui théoriquement

peuvent garantir les dépôts à concurrence de 100 000 euros; c'est de cela qu'il est question. Je vous prierais donc, si cela est possible, d'être plus concret sur la crédibilité de ces discussions, si vous le pouvez bien sûr, pour que nous puissions avoir une meilleure image. Si cela vous est difficile, je vous prie de surmonter cette difficulté afin que nous puissions nous aussi avoir davantage d'éléments.

1-019

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Il y a deux phases. La première est la phase antérieure à l'évaluation de la qualité des actifs. Il y aura ensuite une autre phase, au cours de laquelle l'instrument de recapitalisation directe du MES pourrait être utilisé après le début des activités du MSU.

Voilà selon moi la différence. Lors de la première phase, nous suivrons l'ordre de priorité, nous prendrons la mesure prudentielle que j'ai évoquée précédemment, et nous n'utiliserons les garanties nationales qu'à la toute dernière phase. Je pense que telle est la séquence d'intervention.

1-020

La Présidente. – (EN) Donc, maintenant que la directive "redressement et résolution" définit l'ordre de priorité, nous savons ce qu'il se passera en cas d'insuffisance de fonds propres.

1-021

Sampo Terho (EFD). – Merci, Madame la Présidente. Monsieur Draghi, soyez à nouveau le bienvenu dans notre commission. Pendant la crise économique, la quantité de devises en circulation dans le monde a considérablement augmenté. Si l'on s'en tient aux définitions les plus étroites de la masse monétaire, alors aux États-Unis la masse monétaire M0 a presque triplé depuis le début de l'année 2008. Dans la zone euro, la masse monétaire M1 a elle aussi augmenté d'environ 37 %, ce qui est certes considérable mais relativement faible par rapport aux États-Unis.

J'aimerais entendre vos commentaires sur cette différence entre les stratégies adoptées. Pourquoi est-elle si importante? Quelle évaluation feriez-vous des résultats? Ces stratégies ont-elles, à votre avis, quelque chose à apprendre l'une de l'autre? De plus, j'aimerais avoir votre opinion sur les raisons pour lesquelles, selon vous, l'inflation a pu rester si modérée en dépit de l'accroissement de la masse monétaire.

1-022

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Permettez-moi tout d'abord de dire que, pour l'économie, c'est avant tout M3 qui compte, puis M1. Par exemple, il y a eu une augmentation considérable de la liquidité après les deux opérations de refinancement à long terme que nous avons lancées fin 2011, et ce montant énorme est aujourd'hui revenu.

Même lorsque cet argent était sorti, une grande partie est restée dans la facilité de dépôt de la Banque centrale. Ainsi, même s'il n'a pas encore été remboursé, il était dans cette facilité, ce qui signifie essentiellement deux

choses. L'une positive, à savoir que ces deux opérations de refinancement à long terme ont répondu aux besoins de financement et permis d'éviter les tensions susceptibles d'être provoquées par un manque de financement. L'autre moins positive, à savoir que cet argent n'est pas parvenu à l'économie réelle parce que nous n'avons pas constaté dans M3 une augmentation aussi importante que celle de la base monétaire. Voilà selon moi la différence principale.

Lorsque certains comparent notre situation avec celle des États-Unis, il faut garder à l'esprit qu'il existe plusieurs différences. Il y a notamment une différence de mission, mais aussi une différence de structure institutionnelle et financière dans les différentes juridictions responsables des politiques. Aux États-Unis, une grande partie de l'intermédiation financière passe par les marchés des capitaux. En cas de pénurie de crédit, la Fed intervient essentiellement par les marchés des capitaux en achetant des obligations d'État et différentes catégories d'actifs. En Europe, 80 % de l'intermédiation passe par les banques, ce qui explique que la BCE travaille avec les banques. Elle peut intervenir au niveau du financement, mais elle ne peut pas garantir que les banques prêteront finalement cet argent. Nous avons déjà tout essayé de ce point de vue – j'ai notamment cité l'élargissement des possibilités de garantie visant à permettre aux banques d'emprunter plus facilement auprès de la BCE.

1-023

Danuta Maria Hübner (PPE). – (EN) Monsieur le Président, concernant votre politique des "bouches ouvertes" de la semaine dernière, ou votre souhait d'"indications prospectives", pourriez-vous me dire si vous comptez associer ces indications prospectives à un nouvel activisme monétaire plus poussé, ou bien espérez-vous que vos paroles seules obtiendront le résultat escompté, comme ce fut le cas l'année dernière dans un autre contexte?

En ce qui concerne la faiblesse du crédit, d'après ce que vous avez dit sur les raisons de cette faiblesse, je crois comprendre que la faiblesse des perspectives économiques joue un rôle important, mais ma conclusion, sur la base de vos propos, est que la fragilité du secteur bancaire est plus déterminante encore dans ce contexte.

Vous dites également que nous sommes en pleine réforme du secteur financier, mais pas encore de l'union bancaire, alors ma question est la suivante: de quoi auriez-vous besoin pour dire que nous avons un secteur bancaire sain?

1-024

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) La déclaration que j'ai faite lors de la conférence de presse sur la politique monétaire devrait vous rassurer quelque peu, comme d'ailleurs d'autres déclarations de ma part. Permettez-moi de lire les phrases exactes: "Le conseil des gouverneurs s'attend à ce que les principaux taux d'intérêt de la BCE [en ce compris le taux applicable à la facilité de dépôt] restent

au niveau actuel, voire à un niveau inférieur, pendant une longue période. Parallèlement, la BCE continuera de fournir des liquidités suffisantes au système."

Cela signifie essentiellement que la politique monétaire restera souple pendant longtemps.

Le deuxième point concerne le crédit. Malgré cette position très souple, le crédit reste problématique. Je me réfère ici à une enquête menée régulièrement par la BCE, le pendant de l'enquête sur les prêts des banques dans laquelle nous demandons aux banques comment elles envisagent l'évolution du système de crédit. Il s'agit de l'enquête que nous menons auprès des PME et dans laquelle nous leur demandons quel est le principal obstacle qu'elles rencontrent dans leurs activités. Leur réponse est, en premier lieu, le manque de clients, et en deuxième lieu, la pénurie de crédit.

Il ne s'agit donc pas d'un problème facile à résoudre, parce que nous exhortons les banques à accorder des crédits, mais nous nous demandons aussi comment une banque peut accorder un crédit à une entreprise qui n'a pas de clients. Voilà pourquoi ce problème est aussi complexe.

Nous avons aussi posé d'autres questions aux PME, à savoir: avez-vous introduit une demande de crédit, votre demande a-t-elle été rejetée, ou avez-vous demandé un certain montant et obtenu un montant inférieur? Ou encore, avez-vous dû renoncer au crédit demandé parce que le taux d'intérêt exigé était trop élevé? Nous recevons des réponses de toutes ces entreprises dans l'ensemble de la zone euro et par pays. Dans certains pays en difficulté, nous avons observé une légère amélioration, partant d'un niveau très bas, évidemment, et il faut donc aussi en tenir compte. Il est trop tôt pour parler d'une nette amélioration: nous constatons simplement une amélioration sur certains points dans certains pays.

1-025

Markus Ferber (PPE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président, vous avez annoncé, et confirmé encore aujourd'hui, que la Banque centrale comptait maintenir pendant longtemps des taux d'intérêts peu élevés. Mais ce n'est là qu'une partie de la vérité. L'autre partie de la vérité est que le taux interbancaire, c'est-à-dire le taux auquel les banques se prêtent de l'argent entre elles, varie considérablement dans les États membres de la zone euro, avec des écarts très importants. C'est l'une des raisons des problèmes rencontrés par les PME que vous venez de décrire. En tant que président de la Banque centrale, quelles mesures pourriez-vous envisager de prendre pour contribuer à réduire l'écart entre les taux interbancaires des États membres de l'euro?

1-026

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Du côté du financement, je dois dire que la fragmentation a diminué. Si l'on regarde les flux quantitatifs, les flux de financement au profit des banques, la fragmentation a réellement diminué. Nous

examinons les taux de croissance des dépôts bancaires dans les différentes parties de la zone euro, et nous nous demandons à quel point ces taux de croissance sont dispersés et différents. À cet égard, nous nous trouvons actuellement dans une situation très proche de celle de 2007, c'est-à-dire avant la crise financière.

À cet égard, nous avons donc surmonté la fragmentation. Mais ce n'est qu'une partie de l'histoire. Si l'on passe des dépôts à d'autres formes de financement, comme par exemple les prêts interbancaires, on constate non seulement que certaines banques ont accès au marché interbancaire mais pas d'autres, mais aussi que les coûts de financement peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et d'une banque à l'autre. Dans une certaine mesure, cela s'explique par l'incertitude générale qui caractérise les marchés financiers de la zone euro depuis trois ans.

Nous avons beaucoup fait pour réduire cette incertitude, tout d'abord avec les deux opérations de refinancement à long terme l'année dernière, puis avec le programme d'opérations monétaires sur titres. Ce programme a considérablement réduit le risque résiduel dans la zone euro. Il a ainsi réduit la fragmentation et les différences de coût de financement. Il a d'ailleurs aussi réduit les risques pour tous. Les soldes Target2 ont baissé.

Voilà donc autre chose que nous faisons, mais vous devez garder à l'esprit que les banques sont basées dans différentes parties de la zone euro où la situation économique est différente. Les banques qui comptent 95 % de leurs clients dans des pays en difficulté ont généralement plus de prêts problématiques que les banques qui comptent 95 % de leurs clients dans des pays forts aux finances saines. La BCE ne peut rien faire à cela.

1-027

Anni Podimata (S&D). – Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord une précision sur ce que vous avez dit en réponse à une question de mon collègue Philippe Lamberts à propos du rapport du Fonds monétaire international et des critiques concernant le moment choisi pour la restructuration de la dette grecque. Je partage entièrement votre avis qu'on ne peut pas, aujourd'hui, dans les conditions actuelles, juger les décisions prises il y a deux ans dans un contexte très différent, mais je ne suis pas du tout d'accord avec vous lorsque vous dites que les autorités nationales informaient la Troïka que la situation de l'économie réelle était meilleure qu'elle ne l'était en réalité. Comme vous le savez, la Grèce a changé quatre fois de Premier ministre en trois ans et demi et est en récession pour la sixième année consécutive; par conséquent, aucun des Premiers ministres qui ont eu le sort du pays entre leurs mains n'a pu fournir à la Troïka les éléments indiquant une meilleure situation de l'économie réelle.

Je souhaiterais maintenant vous poser deux questions: La première concerne la recapitalisation directe du secteur bancaire. J'aimerais, monsieur le Président, avoir votre avis sur les décisions de l'ECOFIN concernant

l'application rétroactive de la mesure et savoir si vous jugez suffisamment clairs les critères fixés par l'ECOFIN pour l'effet rétroactif de la recapitalisation directe et si vous croyez que cette mesure de recapitalisation directe peut contribuer à la soutenabilité de la dette et donc faciliter un retour rapide et ordonné sur les marchés pour les pays qui rencontrent des difficultés particulières et plus précisément les pays qui mettent en œuvre un programme de redressement.

Ma deuxième question concerne Chypre, qui se retrouve en fait depuis quatre mois sans système bancaire. Le problème majeur est, comme vous le savez, la restructuration de la Bank of Cyprus, qui doit être approuvée par la Banque centrale européenne. Dans cette affaire, la charge la plus importante est constituée par les neuf milliards d'euros qui ont été alloués à la Cyprus Popular Bank par le mécanisme de stabilité puis ont été légués à la Bank of Cyprus. Je voudrais donc vous demander s'il existe de la part de la Banque centrale européenne la volonté et la possibilité d'aider la Bank of Cyprus dans le remboursement de ces fonds, afin de permettre l'assainissement rapide et ordonné de la banque et, plus généralement, du secteur bancaire chypriote, ainsi que le redressement de l'économie de Chypre.

1-028

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Je commencerai par la troisième question: La *Bank of Cyprus* doit sortir de résolution. C'est la première condition, et la plus importante. Il ne sert à rien de spéculer sur différentes issues alors que l'encre du protocole d'accord n'est pas encore sèche. Il importe avant tout que le gouvernement chypriote réalise ce qui est convenu dans le protocole d'accord, qu'il sorte la *Bank of Cyprus* de résolution et la remette dans une situation où nous pourrions la considérer comme une contrepartie dans nos transactions de politique monétaire. Telle est la priorité, et nous devons tous nous concentrer sur cette priorité.

La recapitalisation directe par le mécanisme européen de stabilité (MES) est un bon instrument, mais je ne peux pas vous dire s'il existe des critères infaillibles pour déterminer quand et si cet instrument peut être utilisé à des fins rétroactives. Je n'en sais rien. Peut-être est-ce dû à mon ignorance, ou au fait que les discussions au niveau de l'Eurogroupe ne sont pas encore suffisamment avancées, mais je ne suis pas en mesure de vous donner une réponse.

Concernant votre première remarque, je reconnais volontiers que des erreurs ont été commises à l'époque, mais il n'y a pas de raison de les répéter à l'avenir. Je tiens à le dire très clairement.

1-029

Diogo Feio (PPE). - Monsieur le président Draghi, soyez le bienvenu. Je tiens à vous féliciter et j'ai une question sur l'évaluation générique des programmes d'ajustement qui sont en train d'être appliqués à l'heure actuelle. J'ai appris, par les médias, que la directrice-générale du FMI, Madame Lagarde, avait reconnu que

son institution a commis des erreurs lors de l'évaluation de la situation de certains pays. Elle aurait même déclaré qu'il ne faudrait pas nécessairement pousser l'ajustement budgétaire brutal jusqu'à ses limites. Ces propos s'inscrivent dans la philosophie générale du FMI qui est de dire qu'il y a eu des erreurs une fois qu'elles ont été découvertes.

Pour ma part, j'estime que la discipline budgétaire est très importante pour une croissance durable et saine dans les États membres, je ne mets pas du tout en question le fait que la croissance doive se fonder sur des États ayant des comptes publics sains. Néanmoins, je voudrais savoir, Monsieur le président, si, dans les États membres ayant bénéficié d'un programme d'ajustement, les effets sur la récession et le chômage ont dépassé les attentes initiales, si vous êtes d'avis que ce modèle de programme d'ajustement devrait être revu à l'avenir, s'il y a des aspects à modifier ou si, au contraire, vous estimez que ce modèle est une réussite?

1-030

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – Je ne peux pas me référer directement aux propos de Christine Lagarde parce qu'en fait, elle discute en ce moment même au sein de l'Eurogroupe. Elle discute de l'article 4 pour la zone euro dans son ensemble, et elle va probablement s'étendre sur les politiques budgétaires et, plus généralement, sur les politiques macroéconomiques.

De façon plus générale, je ne peux rien faire d'autre que répéter ce que nous venons de dire. En fait, ces pays – la plupart des pays de la zone euro, voire tous – ont réalisé des progrès considérables sur le plan de l'assainissement budgétaire.

La recommandation est la suivante: ne réduisez pas ces progrès à néant. L'assainissement était et reste inévitable en raison des taux d'endettement et de déficit. Nous ne devons pas oublier comment tout ceci a commencé il y a quatre ou cinq ans, avec un élargissement soudain des écarts sur les marchés qui a rendu le prêt et l'emprunt plus difficiles.

Ne renoncez pas à l'assainissement, mais rendez-le plus favorable à la croissance. Maintenez le dialogue avec la Commission, rendez ce processus favorable à la croissance et complétez donc les progrès déjà accomplis par des réformes structurelles.

1-031

Liem Hoang Ngoc (S&D). – Madame la Présidente, Monsieur le Président, j'ai deux questions: vous avez répété ce que vous avez dit le 4 juillet, à savoir que les taux d'intérêt resteraient à leur niveau actuel ou en deçà pour une période prolongée. S'il y a un domaine où cela a eu un impact, c'est celui des dettes souveraines, puisque les taux espagnols et portugais, qui venaient de se tendre, se sont légèrement abaissés, pas assez mais légèrement.

Ma première question est la suivante: cette annonce suffira-t-elle, ou sera-t-il nécessaire, le cas échéant,

d'activer le programme OMT? Deuxième question: Monsieur Jörg Asmussen, membre de conseil exécutif de la Banque centrale européenne, a déclaré le 23 juin 2013, je cite: "L'augmentation du niveau d'intégration de l'Europe exige une nouvelle architecture institutionnelle pour en garantir la légitimité. Par conséquent, les institutions européennes devraient être renforcées, en particulier le Parlement européen, qui pourrait peut-être aussi s'organiser dans une configuration "zone euro". Cela garantirait que le niveau de contrôle démocratique corresponde au niveau auquel les décisions sont prises".

Je voudrais savoir s'il s'agit de la position officielle de la Banque centrale européenne. Si tel était le cas, ce Parlement ne pourrait évidemment que s'en féliciter..

1-032

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Vous m'avez tout d'abord demandé si la déclaration faite après la dernière réunion du conseil des gouverneurs était suffisante. L'intention était d'annoncer une approche monétaire qui maintiendra les taux d'intérêt au niveau actuel ou à un niveau inférieur au niveau actuel pendant une période prolongée. Nous devons examiner la réaction passée, actuelle et future du marché à cette déclaration. Cette annonce se fonde sur les perspectives généralement modérées – et incidemment, je rappelle que les taux d'intérêt directeurs de la BCE englobent tous les taux d'intérêt, y compris le taux applicable à la facilité de dépôt. Donc, comme je le disais, cette prévision se base sur la perspective d'inflation modérée, sur la faiblesse de l'économie réelle et sur la dynamique monétaire calme.

Vous m'avez également demandé s'il fallait activer le programme d'opérations monétaires ferme. Ce programme est prêt à être utilisé en cas de nécessité, pour autant que les conditions prévues soient respectées. Le programme d'opérations ferme est une garantie efficace. Il est prêt à être activé en cas de besoin. Les conditions correctes – que vous connaissez, puisque nous en avons parlé à plusieurs reprises – doivent être respectées.

Enfin, en ce qui concerne la BCE et le Parlement, nous accordons une grande valeur à notre relation avec le Parlement européen. Le Parlement et la BCE ont réalisé de grandes choses en travaillant de conserve. La BCE a toujours plaidé pour que le Parlement joue un rôle important, ainsi qu'en témoigne le fait que nous prenons très au sérieux notre obligation de rendre des comptes.

1-033

Werner Langen (PPE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président, je vous prie d'excuser mon absence de ces quelques dernières minutes: il se passe malheureusement aussi beaucoup de choses dans une autre commission juste avant la pause d'été. J'en suis désolé.

Vous vous êtes déjà exprimé sur les missions particulières de la BCE par rapport à celles de la banque centrale américaine. Celle-ci souhaite d'ailleurs modifier

sa politique en matière de masse monétaire, ce qui pourrait avoir des effets directs sur les grands marchés. Ma question est la suivante. Les petites et moyennes entreprises obtiennent difficilement des crédits, mais les banques sont apparemment le secteur économique dans lequel le niveau des fonds propres est le plus bas, et pourtant elles ont utilisés des sommes d'argent relativement importantes obtenues à bon marché auprès de la BCE pour acheter encore plus d'obligations d'État, parce que la différence de taux était suffisante et rentable, au lieu d'accorder des crédits aux petites et moyennes entreprises. Au vu de cette politique, quelles sont selon vous les chances de relâcher encore plus la relation entre les banques et les gouvernements, désirée par beaucoup? En effet, aussi longtemps que les banques détiendront un trop grand nombre d'obligations de leurs propres gouvernements, nous continuerons de nous plaindre de la pénurie de crédit en faveur des petites et moyennes entreprises, mais le point de départ est assurément que les banques n'ont pas suffisamment conscience de leur propre responsabilité.

On me dit que l'offre de crédit n'est pas toujours aussi faible que, notamment, dans les pays d'Europe méridionale. La question est la suivante: peut-on résoudre ce problème au moyen des instruments normaux du marché, où bien la BCE devrait-elle éventuellement imposer des conditions plus strictes lorsqu'elle met des ressources à la disposition des différents secteurs bancaires?

1-034

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne*. – Votre question est donc: pourquoi les banques ne prêtent-elles pas aux PME? Pourquoi, malgré les fonds importants à leur disposition, ne prêtent-elles pas aux PME?

Une raison est qu'elles manquent de fonds propres. Nous ne savons pas encore si c'est la raison principale ou juste une raison parmi d'autres. L'évaluation de la qualité des actifs nous en dira plus. Mais si c'est bien la raison, la BCE ne peut pas y faire grand-chose. L'insuffisance de fonds propres doit être résolue par l'action des actionnaires et par les autres parties prenantes des banques.

La deuxième raison pourrait être, et des preuves indirectes le montrent clairement, que les banques ne prêtent pas aux PME malgré le fait qu'elles disposent de fonds propres suffisants. C'est alors un problème d'aversion pour le risque. Les PME sont tout simplement considérées comme trop risquées dans la situation économique actuelle. Et les banques achètent alors des obligations d'État qui leur semblent moins risquées.

Que pouvons-nous y faire? Selon moi, il faut laisser notre approche souple de la politique monétaire, les faibles taux d'intérêt, l'abondance de fonds porter leurs effets à travers toute l'économie. La BCE ne possède aucun instrument direct lui permettant d'obliger les banques à prêter aux PME; je ne pense pas non plus qu'il

serait juste d'obliger les banques à prêter à des clients présentant une probabilité de défaut élevée.

J'ai évoqué précédemment – je ne sais pas si vous étiez présent – les résultats d'une enquête que nous avons menée, au cours de laquelle nous avons demandé aux PME quel était le principal obstacle à leur activité. La première réponse était "nous n'avons pas de clients", devant "nous n'arrivons pas à obtenir un crédit". Mais il serait difficile d'obliger les banques à prêter à des entreprises et à des PME qui n'ont pas de clients.

Nous faisons donc tout notre possible dans la situation actuelle, c'est-à-dire une situation dans laquelle l'intermédiation en matière de crédit doit passer par le système bancaire. Ce n'est pas comme dans d'autres pays où l'intermédiation de crédit passe principalement par les marchés de capitaux.

1-035

Werner Langen (PPE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président, une brève question supplémentaire. Dans votre introduction, vous avez dit qu'en Espagne, le taux d'intérêt imposé aux PME était supérieur de 2,5 points de pourcentage à celui appliqué aux grands projets. Du point de vue de la pondération des risques, il est normalement plus facile pour une banque de calculer les risques sur des milliers de prêts à des PME que sur un seul grand projet, qui pourrait bien échouer en bout de course à cause d'une mauvaise analyse du marché. C'est là aussi ma question: existe-t-il des instruments permettant, au-delà de Bâle III, de mieux pondérer les crédits en faveur des PME?

1-036

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Permettez-moi simplement de répéter ce que j'ai dit précédemment: dans ce contexte, la BCE a assoupli ses règles en matière de garantie pour permettre aux banques de mettre en garantie, pour leurs emprunts auprès de la BCE, les prêts accordés à leurs clients, y compris aux PME.

Cependant, permettez-moi de réagir à votre remarque. Je citerai essentiellement ce que disent certains banquiers dans des banques de qualité possédant des fonds propres en suffisance. Lorsque vous avez une économie où un secteur entier disparaît, vous ne pouvez pas continuer de prêter à ce secteur, et donc votre volume de prêt diminue. Puis vous examinez vos clients et vous constatez que certains d'entre eux sont fortement endettés.

Au début de cette séance, je pense qu'il était question du Comité du risque systémique, j'ai répondu à une question concernant l'augmentation ou la baisse de l'endettement des particuliers au cours de la crise. L'endettement des particuliers a diminué dans certains pays - dont l'Espagne, en fait, où il est légèrement inférieur au niveau de 2007. Dans d'autres pays, il a augmenté et les banques hésitent à prêter de l'argent à des clients déjà fortement endettés. Restent les entreprises de qualité et prometteuses, qui ont des clients

et qui ne sont pas fortement endettés, et on voit que ces entreprises parviennent bel et bien à obtenir des crédits.

Cette situation nécessite une approche nuancée et au cas par cas, mais comme je l'ai dit au début, nous pensons que notre approche de la politique monétaire – très souple, avec des taux peu élevés et des liquidités suffisantes – va produire ses effets sur l'économie.

1-037

George Sabin Cutaş (S&D). – (EN) Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions. Comme vous le savez, le taux de chômage de la zone euro a atteint 12,2 % en avril, et l'Espagne affiche un taux de chômage des jeunes de 57 %. Ma question est la suivante: pensez-vous que le plein emploi devrait être l'un des objectifs de la politique monétaire au même titre et avec la même importance que la stabilité des prix, comme c'est le cas, par exemple, pour la Réserve fédérale américaine?

Ma deuxième question concerne l'article 127 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu duquel, une fois atteint l'objectif premier de la stabilité des prix, la BCE doit soutenir les politiques économiques générales de l'Union. Parmi ces objectifs il y a le plein emploi et la croissance économique. Comme les prévisions en matière d'inflation sont très peu élevées, seriez-vous d'accord pour dire que le nouveau traité impose à la BCE de pratiquer une politique monétaire encore plus expansionniste?

1-038

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Comme vous le savez, notre mission consiste à assurer la stabilité des prix, une stabilité à moyen terme définie comme un taux d'inflation proche de 2 % mais inférieur à ce niveau.

Depuis le début de mon mandat, j'ai toujours insisté sur le fait que la stabilité des prix va pour nous dans les deux sens, vers le haut comme vers le bas. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que la BCE a fait le point de la situation et ajusté ses taux d'intérêt pour accomplir sa mission première de stabilité des prix. La BCE est également convaincue que la stabilité des prix est le fondement de toute croissance durable à long terme.

Permettez-moi d'ajouter une chose que révèlent les données factuelles. Il n'existe aucune banque centrale – et je tire cela d'une étude portant sur plusieurs années et de nombreuses banques centrales – quel que soit son mandat, qui ait négligé de poursuivre un objectif réel. Le mandat est la stabilité des prix. La stabilité des prix fait aussi partie de la mission de la Réserve fédérale américaine. Il en va de même pour la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon: cette étude montre que nous avons en fait tous poursuivi les mêmes objectifs.

Enfin, en ce qui concerne notre mission, ce n'est pas nous qui la définissons. Nous sommes tributaires des législateurs. La BCE considère qu'une seule mission, à savoir la stabilité des prix, est suffisante, ce qui

n'empêche pas de mener de manière générale la bonne politique économique.

1-039

Astrid Lulling (PPE). – Madame la Présidente, je voudrais revenir brièvement aux réponses que Monsieur Draghi a données à la question de mon voisin concernant les taux d'intérêt que les clients doivent payer, mais aussi concernant les dettes personnelles. Ma banque m'a écrit ce matin que ce serait 7,5 %, mais mon voisin m'a dit qu'il y a des banques allemandes qui demanderaient 12 %. Qu'est-ce qui est justifié selon vous et comment pourrait-on, dans le marché unique, arriver à une harmonisation?

Une autre question: je voudrais revenir à votre réponse à mon collègue Simon en ce qui concerne l'union bancaire. Si je vous ai bien compris, il est probable que l'union bancaire comportera des volets asymétriques, à savoir la coexistence d'un mécanisme de surveillance européen avec des mécanismes de garantie et de résolution nationaux. Selon vous, cette construction sera-t-elle seulement boiteuse ou sera-t-elle dangereuse?

Une dernière question: vous n'avez pas été très optimiste en ce qui concerne la reprise de l'activité économique dans la zone euro. Je suppose donc que pour le moment, vous ne voyez pas de signes déterminants qui iraient dans cette direction. Mais si un jour il y avait des indications d'une reprise, celle-ci serait-elle due, selon vous, à un retour de cycle, comme l'attend par exemple le président François Hollande, ou est-ce que ce seront les réformes structurelles entamées tant bien que mal par les Européens qui seraient déterminantes?

1-040

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Dans votre exemple des taux d'intérêt, vous avez mentionné un aspect qui reste malheureusement problématique, à savoir la fragmentation.

Nous devons régler ce problème, et le régler d'une façon qui permette une reprise des flux transfrontaliers dans la zone euro. Nous avons constaté une amélioration à cet égard depuis un an et demi. Nous avons clairement constaté une amélioration - principalement, comme je l'ai dit, du côté du financement. Il faut que la situation s'améliore aussi du côté des prêts accordés. Mais nous savons aussi qu'il est impossible de revenir à la situation telle qu'elle existait avant la crise financière, où les écarts entre les taux appliqués aux dettes des différents pays ne reflétaient pas les différences de risques.

Nous devons donc reconstruire, nous devons surmonter la fragmentation, tout en gardant des écarts qui reflètent le niveau de risque des différents acteurs, et ce processus va prendre du temps.

En réponse à votre question concernant l'économie, nous avons dit que notre scénario de base, le scénario d'une reprise progressive et fragile avec des risques à la baisse, devrait se réaliser d'ici à la fin de l'année. Les risques sont à la baisse, il faut l'admettre, parce que l'activité

économique est faible partout, que le chômage est élevé et que la consommation et les investissements sont faibles.

Quel sera donc le moteur de cette relance? Les exportations, la demande mondiale, les taux d'intérêt peu élevés et moins d'incertitude générale. Aujourd'hui déjà, l'incertitude n'est plus aussi marquée qu'il y a un an. Sur cette base, notre souplesse persistante et la réduction de l'incertitude devraient porter leurs effets sur l'économie.

Il va de soi, cependant, que les réformes structurelles sont primordiales. Si nous examinons les résultats des différents pays de la zone euro, nous constatons que ceux qui obtiennent les moins bons résultats, ou qui affichent les progrès les plus lents, sont ceux qui n'ont pas su rétablir la compétitivité. La compétitivité est la dimension que ces pays doivent retrouver.

Il y a eu des progrès dans ce domaine comme dans de nombreux autres, mais moins, par exemple, que sur le plan de l'assainissement budgétaire. Donc d'excellents progrès sur le plan de l'assainissement budgétaire, mais peu de progrès en matière de compétitivité, même si nous constatons certains signes encourageants. Dans certains pays, par exemple, les exportations ont nettement progressé. C'est le cas notamment de l'Espagne, le deuxième plus gros exportateur de la zone euro, juste devant l'Italie. Nous avons pu observer des tendances divergentes en matière de coûts du travail: ceux-ci augmentent en Allemagne et baissent en Espagne. Il y a donc un certain rééquilibrage. Je dirais malgré tout qu'il faut investir davantage dans les réformes structurelles pour rétablir la compétitivité.

1-041

Olle Schmidt (ALDE). – (EN) J'ai deux questions, et je voudrais aussi faire un bref commentaire introductif après avoir écouté la discussion concernant ce que le FMI a fait, n'a pas fait ou est censé faire. Un célèbre philosophe danois a dit qu'on ne peut comprendre la vie qu'en regardant vers l'arrière, mais qu'il faut la vivre en regardant devant soi. On peut changer la vie avec des ministres des finances, des présidents de banques centrales et même des députés européens.

Ma première question concerne la confiance, la responsabilité et la transparence. Vous avez fait un excellent travail à la BCE, je commencerai par là, mais pensez-vous que la procédure en cours devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe pourrait nuire à votre crédibilité? J'ai vu votre interview à la télévision allemande. Vous vous en êtes bien sorti, mais il y a eu quelques questions délicates. Ma question est simplement: pensez-vous que cela pourrait nuire à votre crédibilité?

Ma deuxième question concerne l'union bancaire. Je viens d'un petit pays qui envisage d'adhérer à l'union bancaire, bien qu'il ne fasse pas partie de l'eurozone. Le gouvernement est très réticent. Je suis plus positif, mais malheureusement, ils ne veulent pas m'écouter. Je crains qu'en bout de course, si cette union bancaire devient une

réalité - j'espère que ce sera le cas et que la procédure sera rapide - elle risque d'entraîner une fragmentation plus grande encore de l'Union européenne, parce que certains de ces pays - le mien, mais d'autres également - auront du mal à y adhérer parce qu'ils ne font pas partie de l'eurozone. Pensez-vous, comme le ministre des finances Wolfgang Schäuble, qu'il pourrait être nécessaire de modifier le traité?

1-042

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) En ce qui concerne la première question, je dirai simplement que le programme d'opérations monétaires ferme est une garantie efficace, prête à servir dès qu'elle sera nécessaire.

La BCE est soumise aux instances judiciaires et à la juridiction de la Cour européenne de justice. La BCE a été convoquée par la Cour de Karlsruhe en qualité d'expert, et non de défendeur. Nous avons donc énoncé nos raisons, et je suis certain qu'elles ont été entendues, qu'on les a écoutées et évaluées comme il se doit. La réponse à votre question est donc: non, nous ne pensons pas que cela nuise à notre crédibilité.

Le deuxième point porte sur l'union bancaire et sur une modification du traité. Tout d'abord, je peux simplement vous dire que les avis divergent sur ce point. Certains pensent qu'il faut une modification du traité pour le MSU ou pour l'autorité de résolution. D'autres pensent que nous avons besoin d'une modification du traité pour tous les deux – mais de deux modifications différentes, évidemment. Je ne peux donc pas réellement décider de ce qu'il en sera à la fin de ce processus, mais je peux vous dire qu'en ce qui concerne la BCE, nous nous efforçons de jouer notre rôle le mieux possible afin de créer un mécanisme de surveillance unique et de le mettre en place en temps utile pour franchir la première étape de l'union bancaire.

Je pense que l'on peut affirmer qu'il n'existe aucun avis certain concernant la nécessité ou non de modifier le traité pour l'union bancaire, pour l'étape suivante.

Jusqu'à présent nous partons de l'hypothèse qu'il ne faudra pas modifier le traité pour le mécanisme de surveillance unique, et nous verrons simplement ce qu'il en sera pour l'autorité de résolution unique. Je ne pense pas qu'il faudra modifier le traité pour le mécanisme de résolution unique. La question pourrait se poser pour l'autorité de résolution unique.

1-043

Olle Schmidt (ALDE). – (EN) Puis-je vous demander votre avis sur la fragmentation, parce que c'est un problème qui se présente déjà maintenant. Qu'en pensez-vous?

1-044

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Si nous parvenons à construire une union bancaire qui fonctionne, cela devrait réduire la fragmentation.

Même la première étape, la création d'un mécanisme de surveillance unique, devrait réduire la fragmentation, puisque la surveillance des 130 banques qui représentent 85 % du volume de crédit dans la zone euro sera assurée par un organe de surveillance central qui devrait être à l'abri des pressions des intérêts nationaux.

Pour conclure, on peut s'attendre à une réduction de la fragmentation – après tout, c'est la principale raison de créer une union bancaire. Les difficiles leçons de la crise actuelle ont montré que l'identification des banques à leurs souverains est la cause principale de notre fragmentation. Tout ce que nous pouvons faire pour rompre ce lien contribuera par conséquent à éliminer la fragmentation.

1-045

Antolín Sánchez Presedo (S&D). - Monsieur le président, j'aimerais que vous me fassiez 3 commentaires: le premier sur la prévisibilité, le deuxième sur l'octroi de crédits aux PME, et le troisième sur la démocratie.

Sur la prévisibilité, je pense que votre prise de position, après le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, a été très bien accueillie, surtout après la déclaration de la BRI que la politique monétaire avait déjà fait tout ce qu'elle devait, et celle de la FED, selon laquelle la politique monétaire actuelle pourrait connaître une fin abrupte. Par conséquent, on sait maintenant à quoi on peut s'attendre de la part de la Banque centrale européenne. Peut-être serait-il bon que la BCE explique clairement ce qu'elle attend, de son côté, de la part des opérateurs.

Sur l'octroi de crédits aux PME: les dernières conclusions du Conseil européen montrent clairement que la Banque centrale européenne a joué un rôle de conseiller. Mais vous avez dit qu'il faudrait régler le radar à 360 degrés, et que, au-delà du conseil, il faudrait également mener des actions plus directes à l'avenir. Je tiens tout simplement à indiquer que ce sujet reste d'actualité.

Sur la démocratie: l'Union bancaire impliquera un transfert de pouvoirs vers la Banque centrale européenne, qui deviendra alors le seul surveillant. Ce transfert de pouvoirs s'accompagnera d'un transfert de responsabilités et nous souhaitons obtenir la garantie que dans ce processus la Banque centrale européenne sera responsable devant le Parlement ainsi que devant les parlements nationaux.

1-046

Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne. – (EN) En ce qui concerne votre première question, je pense que vous avez tout dit, mais laissez-moi ajouter ceci. L'une des raisons est que la phase actuelle de relance dans la zone euro est différente de celle que traversent d'autres juridictions responsables de la politique monétaire. Ceci explique la déclaration du dernier conseil des gouverneurs.

En d'autres termes, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous sommes encore loin du moment où il faudra mettre fin à notre approche souple actuelle de la politique monétaire.

Deuxièmement, nous continuons d'envisager la situation sous tous les angles. Comme je l'ai dit précédemment, nous continuons de jouer un rôle consultatif vis-à-vis de la BEI et de la Commission. Nous verrons quels seront les résultats de cette initiative de réexamen du cadre réglementaire, et nous déciderons ensuite du rôle à jouer par la BCE dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Troisièmement, je suis favorable à ce que le mécanisme de surveillance unique soit tenu de rendre des comptes, tout comme nous l'avons préconisé dans le cadre de la politique monétaire de la BCE, mais nous reconnaissons également que le niveau de responsabilité du MSU dans son rôle de surveillance est plus élevé et différent de celui auquel nous sommes habitués pour la partie de notre activité liée à la politique monétaire.

Pour conclure, je souhaite remercier la commission des affaires économiques et monétaires pour cet échange très constructif, et en particulier pour le soutien extraordinaire et constructif dont la BCE a bénéficié tout au long de l'année écoulée. J'espère de tout cœur que le Parlement européen et la BCE arriveront à un accord demain et que cet accord sera définitif. La BCE est convaincue que l'élan nécessaire reviendra pour la fin de cette année, comme nous l'avons indiqué dans la prévision très prudente que nous avons faite pour l'économie européenne.

Je vous souhaite à tous une excellente pause d'été.

1-047

La Présidente. – (EN) Merci beaucoup, Mario. Je sais que, comme vous, je n'aurai pas de pause d'été parce que les choses ont tendance à continuer pendant l'été. Je vais recevoir des demandes, et il faudra donc continuer à faire des commentaires et à agir. J'espère moi aussi que nous ferons de bons progrès demain dans nos discussions concernant l'accord interinstitutionnel avec la BCE.

Pour ceux qui se demandent où nous en sommes, nous avons bien progressé, mais il reste quelques difficultés concernant la définition du niveau "correct" de divulgation permettant de garantir une responsabilité suffisante, tout en respectant la confidentialité de certaines informations dans l'intérêt du marché ou dans l'intérêt public. Cette question concerne différents domaines. Mais je pense que c'est ce problème du niveau de divulgation adéquat qui fait que nous ne sommes pas encore tout à fait au bout.

Nous vous reverrons normalement le 23 septembre pour le prochain dialogue monétaire, et j'espère que, d'ici là, nous serons parvenus à une conclusion.

Je profite également de l'occasion pour souligner la présence des deux nouveaux membres croates de la commission, Ivana Maletić et Marino Baldini.

(Applaudissements)

Pour ceux d'entre vous qui sont attentifs aux chiffres, cela signifie que cette commission compte désormais 50 membres, et bien sûr autant de suppléants. Et ma foi, avec tout le travail à accomplir, nous en avons bien besoin.

(Le dialogue monétaire se termine à 17 h 30)